



RÉSOLUTION NO. 3

MODIFICATION DE STATUT – AUTRES NOMS

ATTENDU QUE le nom d'entreprise de l'association est indiqué dans les articles et sur le certificat de prorogation en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (« la Loi ») en date du 27 juin 2014 sous le nom « *Royal Canadian Mounted Police Veterans' Association – Association des Anciens de la Gendarmerie Royale du Canada* » ;

ATTENDU QUE le nom d'entreprise de l'association était préalablement enregistré en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*, Partie II, le 21 octobre 1977, sous le nom « *ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE VETERANS' ASSOCIATION – L'ASSOCIATION DES ANCIENS DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA* » ;

ATTENDU QUE l'article 11 (4) de la Loi permet à l'association de tenir ses activités ou de s'identifier sous un nom autre que son nom d'entreprise ;

ATTENDU QUE le mot « *anciens* » est considéré comme un mot inapproprié et d'exclusion pour décrire les anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada ;

ATTENDU QUE le mot « *vétérans* » est un mot plus approprié et inclusif pour décrire les anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada ;

ATTENDU QU'EN accord avec l'article 152 (1) de la Loi, le conseil d'administration a adopté le 18 février 2016 une résolution qui fournit d'autres noms pour l'association

ET ATTENDU QUE le conseil d'administration propose de modifier les statuts en ajoutant :

8.1 Les autres noms de l'association sont :

- 8.1.1 RCMP Veterans' Association
- 8.1.2 Association des vétérans de la Gendarmerie royale du Canada
- 8.1.3 Association des vétérans de la GRC

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU que la modification au statut 8 effectuée par le conseil d'administration le 18 février 2016 soit confirmée.